

Philippe SAVOYE et Pascal CHATON, conseils spécialisés dans la loi Pons :

« La Réunion pour un investisseur c'est formidable »

Respectivement dirigeants de Réunion Conseil Investissement, à La Réunion, et de Labrador Conseil, à Paris, Philippe Savoye et Pascal Chaton ont monté ensemble bon nombre de dossiers en défiscalisation loi Pons. Une aubaine pour de gros contribuables français et un coup de pouce à l'économie de la Réunion. A l'heure où le cabinet Andersen réalise une étude pour évaluer l'Impact exact de la loi Pons, il n'est pas inutile de recueillir l'avis de deux conseils qui ont l'expérience du terrain.

L'Eco'Austral : La loi Pons a-t-elle eu un impact économique important ?

Philippe Savoye : Cela me paraît évident ! Au moment où la loi a été lancée, la construction de maisons individuelles et d'appartements se situait à son niveau le plus bas. Prises à la gorge, les entreprises du BTP ont alors bénéficié d'un grand boom qui a permis de relancer l'emploi. Par contre, on a vu flamber le prix des terrains et le coût de la construction, avec la quasi-impossibilité, maintenant, de revendre correctement une construction ancienne. C'est la contre- partie des avantages fiscaux qui sont accordés dans le bâtiment.

Pascal Chaton : Quelqu'un qui a acheté une maison neuve oublie de considérer son économie d'impôt et il la revend par rapport au prix neuf d'achat. Un acheteur potentiel, lui, préfère aller se faire construire plutôt que d'acquérir de l'occasion. C'est un problème qu'on retrouve avec les bateaux aux Antilles.

L'Eco'Austral : A Paris, les détracteurs de la Loi Pons mettent en parallèle le manque à gagner fiscal et les créations réelles d'emploi. Pour eux, cela fait très cher l'emploi.

Philippe Savoye : Non, c'est un faux problème! On dit qu'elle coûte cher, mais si elle n'existait pas, pour obtenir les mêmes investissements, il faudrait une participation de l'Etat sous une autre forme... Dans ce cas-là, qui peut prouver que les aides seraient utilisées correctement et qu'elles auraient le même impact économique ?

Pascal Chaton : On peut arriver à évaluer les créations d'emplois directs, mais il est beaucoup plus difficile d'estimer les emplois indirects, sans aucun doute beaucoup plus nombreux. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas la loi Pons qui, à elle seule, pourra résoudre le problème du chômage à la Réunion.

L'Eco'Austral : Sans la loi Pons, ne pensez-vous pas que les gros investissements industriels auraient eu lieu quand même ?

Philippe Savoye : le financement de grosses opérations, comme les usines thermo-thermiques pour la production d'électricité, n'aurait pas pu se réaliser aussi favorablement sans la défiscalisation.

L'Eco'Austral : Peut-on estimer le total des investissements en loi Pons sur une année ?

Pascal Chaton : Je sais seulement que les services fiscaux considèrent que le manque à gagner fiscal représente 1,5 milliard FF. Je crois d'ailleurs que le problème ne se situe pas là et qu'il ne faut pas voir les choses par le petit bout de la lorgnette.

Les entreprises ou les particuliers qui défiscalisent leurs revenus, les réinvestissent dans l'activité économique. Moi-même, je prends l'avion pour venir à la Réunion et je loge à l'hôtel. J'ai des employés. je paie de l'impôt, de la TVA... Le raisonnement qui consiste à dire qu'on fait de l'évasion fiscale est simpliste. Les sociétés qui gagnent de l'argent, après avoir bénéficié d'investissements en loi Pons, elles paient de l'impôt. Si on considère toute cette valeur ajoutée, on s'aperçoit qu'il est moins évident de parler de manque à gagner fiscal. L'étude menée par le cabinet Andersen, à la demande du COLIER, sur l'impact réel de la loi Pons à La Réunion, devrait sans doute nous en apprendre encore davantage à ce sujet.

L'Eco'Austral : l'estimation d'1,5 milliard FF de manque à gagner fiscal concerne-t-elle l'ensemble de l'outre-mer et, à partir de cette somme, peut-on estimer le total des investissements sur une année ?

Pascal Chaton : On pourrait dire 2 milliards ou 2,5 milliards FF. En réalité, les dossiers de défiscalisation industrielle sont peu nombreux, mais certains représentent de très gros investissements.

Philippe Savoye : Il faut préciser qu'à la Réunion, on utilise la défiscalisation principalement dans l'industrie alors qu'aux Antilles, c'est plutôt dans l'hôtellerie et les bateaux de plaisance. Les abus ont d'ailleurs concernés surtout ce domaine des bateaux de plaisance et il est de plus en plus difficile d'y obtenir un agrément.

Pascal Chaton : Les services fiscaux sont conscients de ces abus. Mais le problème n'est pas si simple. On ne peut pas supprimer la loi Pons pour les bateaux de plaisance sans entraîner de lourdes conséquences économiques. Les fabricants Bénéteau et Jeanneau en sont les principaux bénéficiaires et toute une partie de l'économie vendéenne en dépend. Il est d'ailleurs fréquent que les cabinets qui réalisent les montages en défiscalisation des bateaux soient des émanations des fabricants eux-mêmes.

L'Eco'Austral : Réunion Conseil Investissement est le correspondant Labrador Conseil à La Réunion où vous réalisez ensemble une bonne partie des opérations de défiscalisation. Quand avez-vous commencé et quelle évolution avez-vous constaté ?

Philippe Savoye : Nous avons commencé à La Réunion il y a sept ans.

Pascal Chaton : Mon cabinet est intervenu d'abord aux Antilles où il a financé des flottes de voitures de location. Ce marché été vite saturé et des abus ont été constatés. Il n'est d'ailleurs

plus possible aujourd'hui de financer des voitures de location par la loi Pons, car il faut obligatoirement louer pendant cinq.

Aujourd'hui, à La Réunion, nous montons surtout des dossiers en défiscalisation industrielle. Le montant des financements est très variable, mais nous évitons les dossiers en dessous de 2 millions FF car, avec les demandes d'agrément, l'instruction est désormais plus longue. La moyenne sera sans doute supérieure à 5 millions de FF cette année.

L'Eco' Austral : Quel est le montant le plus élevé ?

Pascal CHATON : A La Réunion, mon plus gros dossier est de 50 millions de FF.

L'Eco'Austral : Il ne vous est pas difficile de trouver des clients investisseurs ?

Pascal CHATON : Absolument pas !

L'Eco' Austral : De façon plus générale, pensez-vous que La Réunion dispose des atouts nécessaires pour attirer des investisseurs, notamment à l'étranger ?

Pascal Chaton : La Réunion n'a pas toujours une bonne réputation, comme d'ailleurs la France, et pourtant, pour des investisseurs, c'est une destination formidable. Si l'on cumule la loi Pons avec toutes les autres mesures qui existent en faveur des entreprises, l'intérêt d'y investir est réel.

Philippe Savoye : j'ai vu certains investisseurs étrangers demander si tout ce qu'on leur proposait était bien légal tant cela leur semblait important. Le CPI(Centre de Pilotage et de l'Industrie) dispose ainsi d'arguments solides et il fait bien son travail. Le seul problème, ce sont les lenteurs et les lourdeurs administratives. Le temps qui s'écoule est souvent très long entre le moment où un avantage est accordé sur le papier et le moment où il se concrétise.

Pascal Chaton : Il y a aussi le fait que certaines mesures ne sont pas compatibles entre elles et tout cela n'est pas toujours très clair.

Philippe Savoye : on rencontre en tout cas de plus en plus de dossiers destinés à financer une activité à l'export. Et cela est très encourageant pour l'économie de la Réunion.